



RÈGLEMENT INNOVATION AWARDS

Article 1 : qui peut participer ?

- Tous les exposants et co-exposants qui participent à Horeca Expo 2023.
- Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

Article 2 : conditions de participation

- Date limite des inscriptions : 1 septembre 2023.
- Les exposants qui se sont inscrits après le 1 septembre peuvent encore envoyer leur candidature après cette date.
- Tous les exposants reçoivent le formulaire de participation par e-mail. Les exposants qui n'ont pas reçu ce formulaire, peuvent envoyer un e-mail à katrijn.criel@easyfairs.com.
- Il est obligatoire de prévoir une photo.
- Il est permis d'envoyer plusieurs inscriptions par exposant.

Article 3 : critères d'acceptation des produits et services proposés

Le produit doit répondre aux critères suivants :

- Être innovant.
- Être inhabituel pour les clients de l'utilisateur professionnel.

Article 4 : critères par catégorie

Food

La catégorie « food » comprend tout produit alimentaire, quelle que soit son étape de transformation, du produit frais au plat préparé. Les produits innovants gustativement ou en raison d'une utilisation inédite entrent aussi en ligne de compte.

Beverages

Cette catégorie englobe toutes les boissons avec ou sans alcool. Le jury recherche des nouvelles saveurs, des variantes surprenantes, des méthodes brassicoles inédites.

Technology

Cette catégorie englobe aussi bien les dernières nouveautés dans le domaine des applications mobiles et numériques (apps, systèmes de caisse, ...) que les services qui améliorent la gestion de l'entreprise ou la qualité du produit (personnel, comptabilité, nettoyage, imprimés, promotion, ...). Elle comprend aussi les (petites et grandes) installations professionnelles, les équipements de base et les instruments qui facilitent le travail ou améliorent la qualité.

Kitchen Supplies & Equipment

Les produits les plus récents et les plus innovants pour les cuisine modestes ou industrielles. Des cuisinières de haute technologie aux équipements de lavage de la vaisselle les plus récents, en passant par les dernières créations en matière d'art de la table.

Furniture & Decoration

Tout ce qui touche à la décoration ou à la rénovation des établissements horeca et qui améliore l'ambiance du lieu ou le confort tant de l'exploitant que du client. Du mobilier et de l'éclairage à la décoration.

Hospitality

Toutes les fournitures destinées au secteur hôtelier sont éligibles. Cela va de la chambre à coucher et de la salle de séjour, à la salle de bains et à l'espace bien-être/fitness, en passant par le hall d'entrée, le bar et le restaurant. Tant en termes de mobilier que d'équipement, de décoration et d'accessoires.

Article 5 : dégustation Food en Beverages

Pour l'évaluation dans les catégories Food et Beverages, une séance de dégustation avec le jury sera organisée. Celle-ci aura lieu le 5 septembre 2023 à Flanders Expo. Un chef professionnel se chargera de toute préparation du produit.

Votre inscription dans la catégorie Food et/ou Beverages n'est pas définitive tant qu'un échantillon (et toute description de la méthode de préparation) n'a pas été livré. Des dispositions suffisantes doivent être prises pour permettre à 8 personnes de goûter. Celle-ci doit être remise entre le 28 août et le 1 septembre 2023 pendant les heures de bureau. Adresse de livraison : Flanders Expo, à l'att. de Horeca Expo, Maaltekouter 1, 9051 Gand.

Article 6 : Sustainability Award

Parmi toutes les candidatures, un gagnant sera choisi pour recevoir le Sustainability Award. Il ne s'agit pas d'une catégorie distincte pour laquelle on peut soumettre une innovation. Le jury décernera ce prix à l'une des candidatures dans toutes les catégories qui s'engage le plus en faveur de la durabilité.

Article 7 : jury et délibérations

Composition :

- Chaque candidature est examinée par un jury professionnel composé d'entrepreneurs, d'experts et de journalistes de la presse spécialisée au niveau belge.
- L'organisateur d'Horeca Expo ne fait pas partie du jury de façon à ne pas influencer ses décisions.
- Dans chaque catégorie, le jury sélectionne une liste de nominés et le lauréat final du prix.

Déroulement des délibérations :

- 01/05/2023 : inscriptions ouvertes.
- 01/09/2023 : date limite des inscriptions.
- 5/09/2023 : réunion du jury avec dégustation pour les catégories Food & Beverages.
- 22/09/2023 : début du vote pour le Visitor's Choice.
- 13/11/2023 : fin du vote pour le Visitor's Choice.
- 19/11/2023 : remise des Innovation Awards pendant l'ouverture à Horeca Expo 2023.

Le jury peut exclure les propositions qui ne sont pas complètement ou suffisamment documentées.

S'il n'y a pas assez de produits/services innovants, il peut décider de ne pas attribuer l'une ou l'autre récompense.

Le jury peut prendre toutes les décisions qu'il estime nécessaires au déroulement correct du concours.

Les décisions du jury ne sont pas contestables.

Article 8 : Visitor's Choice

La liste des nominés est communiquée via les différents canaux de communication d'Horeca Expo (site web, médias sociaux et newsletters). Le public professionnel peut ensuite voter pour l'un des nominés. Le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes reçoit le Visitor's Choice.

Article 9 : promotion

- Horeca Expo assure la promotion des Innovation Awards.
 - Via différents canaux de communication : www.horecaexpo.be, via LinkedIn, Instagram, Twitter, newsletters, ..
 - À Horeca Expo 2023.
 - Sur le plan numérique de Horeca Expo 2023.
- Horeca Expo informera la presse spécialisée et générique par voie de communiqués, et les invitera à la cérémonie.